



Nos données
au service
de la Santé

**Service Collecte des Informations de Gestion
Service Financement et Analyse Economique**

Retraitement comptable (RTC) 2022

Note de fin de campagne

Mars 2024

Introduction

Les données du retraitement comptable (RTC) sont recueillies annuellement auprès de l'ensemble des établissements publics et privés à but non lucratif. Ces données permettent le calcul d'un référentiel de coûts des unités d'œuvre (UO). Il fournit des coûts d'UO des activités de soins et des fonctions support, notamment :

- Coût par journée des services cliniques HAD, MCO, PSY, SSR
- Coût des plateaux médico-techniques
- Coût des activités de logistique générale
- Coût de la logistique médicale
- Coût de la structure

Cette note revient sur le déroulement de la campagne de recueil, ses nouveautés ainsi que sur les modalités de calcul des coûts d'UO et les contrôles qualité effectués.

Les informations concernant les modalités de fonctionnement de l'application Scan Santé (l'accès aux restitutions et l'utilisation du formulaire de requête ainsi qu'une présentation des différents tableaux) sont présentées dans le guide suivant :

https://www.scansante.fr/sites/www.scansante.fr/files/content/324/notice_application_couts_uo_rtc_9.pdf

Sommaire

1. Déroulement de la campagne	3
2. Nouveautés méthodologiques du recueil RTC impactant le référentiel	5
3. Nouveautés du référentiel 2022	6
4. Méthodologie de calcul des coûts	6
4.1. Constitution du référentiel	6
4.1.1. Traitements de la base avant nettoyage	7
4.1.2. Nettoyage de la base retravaillée	8
4.1.3. Bilan du nettoyage de la base retravaillée	9
4.2. Mode de calcul du coût d'UO et des indicateurs associés	9
4.2.1. Périmètre des sections publiées	9
4.2.2. Formule de calcul des coûts d'UO utilisée	10
4.2.3. Formule de la moyenne du coût d'UO	10
5. Précision sur les coûts par poste de charge	10
Annexes	12

1. Déroulement de la campagne

La période de recueil pour le référentiel s'est déroulée du 9 Mars 2023 au 30 septembre 2023.
La DGOS a accordé un délai supplémentaire au 28 Octobre 2023.

Les effectifs de la campagne sont les suivants :

	Nombre d'établissements Données 2022	Nombre d'établissements Données 2021
Etablissements devant réaliser le RTC	1 277	1 297
ES non validés ARS à la date de scellement	280 (22%)	332 (26%)
ES validés ARS à la date de scellement	997 (78%)	965 (74%)

Tous les établissements publics et privés non lucratifs sont inclus dans le référentiel 2022 sauf 280 établissements dont la liste est présentée en annexe.

La répartition des établissements est présentée dans le tableau T1.

T1. Répartition des établissements intégrés au référentiel et non intégrés par catégorie et taille

Catégorie	Nombre d'étab. avec données intégrées au référentiel	Nombre d'établissements absents du référentiel				Nombre total d'étab.	
		Total	Dont identification non téléchargée	Dont id.téléchargée mais non validé étab.	Dont téléchargé, validé étab. mais non validé ARS		
CHU	27	5	1	0	4	32	
CH	>150 M€	68	8	4	3	1	76
	<= 150 M€ et >70M	108	20	9	3	8	128
	<= 70 M€ et >20M€	164	34	18	5	11	198
	<= 20 M€ et >10M€	43	26	16	6	4	69
	<= 10 M€	186	99	66	17	16	285
Total	569	187	113	34	40	756	
CLCC	17	1	1	0	0	18	
EBNL	>150 M€	7	1	0	0	1	8
	<= 150 M€ et >70M	17	1	1	0	0	18
	<= 70 M€ et >20M€	67	13	10	1	2	80
	<= 20 M€ et >10M€	67	8	4	2	2	75
	<= 10 M€	226	64	48	7	9	290
Total	384	87	63	10	14	471	
TOTAL	997	280	178	44	58	1 277	

L'évolution entre 2021 et 2022 du nombre d'établissements intégrés au référentiel par catégorie est présentée dans le tableau T2. A noter que 12 validations ARS et 1 non validation ont été réalisées après la date de consolidation de la base fin janvier 2023.

T2. Evolution 2021/2022 du nombre d'établissements pris en compte pour le calcul du référentiel

Catégorie	Nombre d'établissements intégrés au référentiel			
	2021	2022	Evolution 2021-2022	
CHU	28	27	-3.6%	
CH	>150 M€	62	68	9.7%
	<= 150 M€ et >70M	104	108	3.8%
	<= 70 M€ et >20M€	155	164	5.8%
	<= 20 M€ et >10M€	45	43	-4.4%
	<= 10 M€	180	186	3.3%
TOTAL	546	569	4.2%	
CLCC	13	17	30.8%	
EBNL	>150 M€	7	7	0.0%
	<= 150 M€ et >70M	15	17	13.3%
	<= 70 M€ et >20M€	66	67	1.5%
	<= 20 M€ et >10M€	61	67	9.8%
	<= 10 M€	229	226	-1.3%
TOTAL	378	384	1.6%	
TOTAL	965	997	3.3%	

Dans le tableau T3 sont présentés les taux d'exhaustivité (nombre d'ES validés sur le nombre d'ES attendus).

T3. Taux d'exhaustivité des données du RTC intégrées dans le référentiel en nombre d'établissements

Catégorie	Nombre d'établissements intégrés au référentiel	Nombre total d'établissements	Part des établissements intégrés au référentiel 2022	Poids en recette Assurance maladie des établissements intégrés au RTC 2022	
CHU	27	32	84%	89%	
CH	>150 M€	68	76	89%	90%
	<= 150 M€ et >70M	108	128	84%	84%
	<= 70 M€ et >20M€	164	198	83%	84%
	<= 20 M€ et >10M€	43	69	62%	63%
	<= 10 M€	186	285	65%	66%
	TOTAL	569	756	75%	85%
CLCC	17	18	94%	96%	
EBNL	>150 M€	7	8	88%	90%
	<= 150 M€ et >70M	17	18	94%	93%
	<= 70 M€ et >20M€	67	80	84%	82%
	<= 20 M€ et >10M€	67	75	89%	90%
	<= 10 M€	226	290	78%	77%
	TOTAL	384	471	82%	86%
TOTAL	997	1 277	78%	87%	

2. Nouveautés méthodologiques du recueil RTC impactant le référentiel

Méthodologie

Les grands principes de la méthodologie du RTC 2022 sont stables par rapport à la campagne 2021 ; les étapes restent identiques. Tous les documents normatifs sont téléchargeables sur la page ATIH dédiée au RTC : [Campagne RTC 2022 | Publication ATIH \(sante.fr\)](#)

A noter la consigne sur la permanence des soins (PDS)

Actuellement la PDS des personnels internes, étudiants et docteurs juniors (PI) n'est pas incluse dans le poste de charges PDS. Il a été acté avec le GT RTC que la PDS des internes / étudiants / docteurs juniors devait être incluse dans le poste de charge PDS et non dans le compte analytique PI_REMU.

Ainsi, le plan comptable en 2_PC est modifié pour permettre la déclaration des charges des 3 comptes existants de la M21 :

- 64242 Gardes et astreintes des internes
- 64244 Gardes des étudiants
- 64246 Gardes et astreintes des docteurs juniors

Ces comptes sont regroupés dans le compte analytique 6425+6452PDS.

Cotisations sociales et patronales de la PDS

Il n'est pas demandé d'isoler des cotisations tant que la fiscalité sur ces charges ne sera pas analysée.

Arbre analytique

Il est à noter l'évolution des codes des SAC et des SA de l'ambulatoire PSY entre 2021 et 2022. Sinon, les évolutions des sections d'analyses sont à la marge pour les données 2022.

3. Nouveautés du référentiel 2022

Un nouveau tableau a été ajouté dans l'application ScanSanté pour visualiser la part des postes de charges personnel soignant (PS) / Personnel Autre (PA) dans le Personnel Non Médical (PNM), pour les établissements faisant la distinction entre les deux.

Ce tableau ne s'affiche que si les effectifs du panier et de la référence sont suffisants (au moins 5 établissements faisant la distinction PS/PA).

Pour les choix impliquant la comparaison d'un seul établissement avec la référence, le tableau ne s'affiche que si l'établissement en question fait la distinction PS/PA.

Poids des personnels soignant et autre dans les charges de personnel non médical

Nombre d'établissements de la référence sélectionnée effectuant la distinction personnel soignant / autre avec des charges de personnel non médical > 0 pour la section choisie : 148

Nombre d'établissements sélectionnés effectuant la distinction personnel soignant / autre avec des charges de personnel non médical > 0 pour la section choisie : 109

Libellé	% moyen dans les charges de personnel non médical du panier d'établissements	Indicateurs de la référence sélectionnée			
		% moyen dans les charges de personnel non médical	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Charges de personnel soignant extérieur	0.40%	0.73%	0.00%	0.00%	0.11%
Charges de personnel soignant salarié net	86.58%	88.78%	88.24%	91.22%	94.36%
Charges de personnel autre extérieur	0.24%	0.17%	0.00%	0.00%	0.12%
Charges de personnel autre salarié	12.78%	10.31%	4.90%	7.97%	10.60%

Cette année, de nouvelles sections sont affichées sur ScanSanté :

- DSI Routine avec l'unité d'œuvre « Nombre d'utilisateurs authentifiés »
- DSI Projet avec l'unité d'œuvre « Nb d'heures de projet SI »
- Autres sections ayant, pour le RTC 2022, un effectif suffisant (au moins 5 établissements)

4. Méthodologie de calcul des coûts

Un processus qualité a été engagé à partir des données 2015 dans le but d'augmenter la robustesse des résultats. Le nettoyage des données a été effectué en prenant en considération les contrôles effectués lors de la remontée de l'enquête (présentés dans les tableaux de contrôle 1.1 Fondamentaux et 1.2 Validation prioritaire). Cependant, tous n'ont pas été retenus ou ont dû être adaptés car ils conduisaient à l'exclusion d'un nombre élevé de valeurs.

4.1. Constitution du référentiel

A partir de la base brute des données, l'ATIH procède à l'agrégation de certaines données et à un nettoyage de la base avant d'effectuer les calculs du référentiel.

Cette partie présente ces traitements et les critères utilisés pour sélectionner les sections d'analyse (SA) utilisées dans le calcul du référentiel de coûts.

4.1.1. Traitements de la base avant nettoyage

Cas des sections de même racine

L'ATIH agrège les données des sections de même racine pour un établissement donné.

Valeurs des sections de l'arbre analytique

Les charges et les UO cumulent les charges et les UO de la section avec celles des sections plus détaillées si elles existent dans l'arbre analytique.

Par exemple, pour la section 93412, les données utilisées pour le calcul du référentiel sont celles saisies dans la section 93412 et celles des sections plus détaillées 934121, 9341211, 9341213, 934122 ...etc.

Code la section	Nombre d'UO ou Charges dans la base brute	→	Nombre d'UO ou Charges dans la base retravaillée
93412	10		30
934121	5		20
9341211	15		15

Exception : A partir de 2016, pour l'activité de dialyse, l'unité d'œuvre est différente d'une section détaillée à une autre. Le cumul des sections détaillées de dialyse n'est plus possible. Ne sont donc utilisées que les données saisies au niveau de détail de la section.

Recodage du typage

A noter que les sections d'analyse médico-techniques de bloc, typées "Non concerné", ont été recodées en "Non dédié".

Recalcul de l'UO de la section DSI : « nombre de postes »

Le nombre de postes est recalculé afin de ne pas inclure les postes des CRA et ceux non affectés, afin d'être en cohérence avec le périmètre de charges.

Regroupement pour le SSR

Pour l'activité de SSR, des regroupements de sections ont été opérés pour présenter une vision plus synthétique de l'activité que celle de l'arbre analytique. Ces agrégations sont basées sur l'affectation ou le fait d'être un SSR polyvalent, l'âge du patient (adulte/enfant) et le type d'hospitalisation (HC/HP).

Regroupement pour les SAMT

Pour les SAMT, des regroupements par grandes sections de SAMT ont été opérés. Ces regroupements ne correspondant pas toujours à des sections de l'arbre analytique (ex : Le regroupement de la section « Imagerie » correspond à la somme de la section 9325 et de toutes ses sous-sections hormis les sections de médecine nucléaire (c'est-à-dire la section 93253 et ses sous-sections)).

Regroupement spécifique

Des regroupements spécifiques non présents dans l'arbre analytique ont également été opérés. C'est le cas des services hôteliers qui regroupent toutes les sections des services hôteliers hormis la section garage qui a une UO différente. C'est également le cas de la section de surveillance continue et de la sections soins intensifs qui regroupent des sous-sections réparties dans l'arbre dans les sections de médecine et de chirurgie, et de la section médecine et de la section chirurgie qui regroupent leurs sous-sections respectives en dehors de la surveillance continue, des soins intensifs et de l'UHCD.

Ventilation de la LM sur les SA définitives

Pour éviter que le coût de certaines SA soit minoré à cause d'un oubli de clés, un déversement au prorata du titre 2 a été réalisé en l'absence de clés (moins de 3% des établissements sont dans ce cas de figure).

4.1.2. Nettoyage de la base retravaillée

Un nettoyage est ensuite réalisé sur les données afin d'éviter que des données aberrantes ne puissent biaiser le calcul des valeurs de référence. Ces données nettoyées servent au calcul des coûts de la référence sélectionnée, ainsi qu'au calcul des coûts d'un panier d'établissements lors d'une comparaison.

Deux types de nettoyage sont réalisés :

- **Utilisation des contrôles de qualité effectués lors du recueil dans VALID-RTC :**
 - o Suppression des SA avec des charges (brutes ou nettes majorées) nulles ou erronées (valeur inférieure à 1 €)
 - Tableaux 5.1 et 6.1 de VALID-RTC « Evolution du nombre d'UO, des charges, du coût d'UO des SA auxiliaires/définitives entre 2019 et 2021 et écart du coût d'UO par rapport au référentiel »
 - Tableau 3.2.3 de VALID-RTC « Liste des SA avec des charges nettes négatives »
 - o Suppression des sections avec un nombre d'UO inférieur à 2
 - Tableaux 5.1 et 6.1 de VALID-RTC « Evolution du nombre d'UO, des charges, du coût d'UO des SA auxiliaires/définitives entre 2019 et 2021 et écart du coût d'UO par rapport au référentiel »
 - o Suppression des lignes avec des charges de titre 1 nulles pour les sections d'analyse clinique (en dehors des MIG G032 et G033 qui peuvent être sous-traitées)
 - A partir des validations prioritaires tableaux 1.2.5.a et 1.2.5.b « Liste des SA avec absence de charges de PM/PNM sur les SA attendues (exclusion de plusieurs types de SA pour lesquelles le PM n'est pas attendu ; exclusion des SA vides) »
 - o Suppression des sections avec des charges égales aux nombres d'UO
 - Partie du tableau 5.3 « Liste des SA avec UO demandée =OUI dans le cas où nombre de UO=charges (hors UO automatique) »
- **Autres critères utilisés :**
 - o Suppression de toutes les SA n'ayant pas la nature de l'UO requise
 - Réponse « Non » à la question « Avez-vous utilisé l'UO demandée par le RTC ? » ou modification du libellé de l'UO.
 - o Suppression des établissements dont l'écart entre le total des charges nettes et la somme des charges nettes majorées des sections cliniques est supérieur à 10 % des charges nettes
 - Cet écart devrait normalement être nul si toutes les fonctions support ont bien été déversées.
 - o Suppression des sections avec des coûts d'UO inférieurs aux seuils bas
 - Des seuils pour chaque SA sont définis à l'aide des 1^{er} et 3^{ème} quartiles : méthode de Tukey. Cette méthode permet d'éliminer les observations très atypiques mais s'avère peu opérante sur les seuils bas qui sont parfois négatifs par cette méthode. Pour permettre d'exclure les coûts très bas et vraisemblablement faux, des seuils ad hoc ont été définis en observant les distributions. Ces seuils viennent compléter les seuils obtenus par la méthode de Tukey. Les seuils bas sont détaillés en annexe 2.

- Pour les autres sections avec plus de 30 observations (méthode de Tukey) : $Q1-2*(Q3-Q1)$ où $Q1=1er$ quartile des coûts d'UO, $Q3=3ème$ quartile des coûts d'UO (méthode interquartile appliquée aux coûts d'UO)
- Pour les autres sections avec moins de 30 observations (méthode de Tukey) : $Q1-3*(Q3-Q1)$
- Suppression des sections avec des coûts d'UO supérieurs aux seuils hauts. Les seuils hauts ont été fixés ainsi :
 - 25€ pour le coût d'une UO Sté : ce seuil est fixé pour exclure les observations pour lesquelles l'UO n'est pas la nouvelle UO Sté mais encore probablement le m³ stérilisé.
 - 356€ pour les Consultations MCO
 - Pour les autres sections avec plus de 30 observations (méthode de Tukey) : $Q3+2*(Q3-Q1)$ où $Q1=1er$ quartile des coûts d'UO, $Q3=3ème$ quartile des coûts d'UO (méthode interquartile appliquée aux coûts d'UO)
 - Pour les autres sections avec moins de 30 observations (méthode de Tukey): $Q3+3*(Q3-Q1)$

A noter que les quartiles de la méthode de Tukey sont calculés au niveau national à partir de toutes les données hormis celles supprimés précédemment.

Pour ne pas exclure les données des établissements situés dans des départements où il existe un surcoût (par exemple, les DOM), les seuils de la méthode de Tukey ont été calculés et appliqués sur les coûts abattus de leur coefficient géographique¹. Les coûts présentés dans le référentiel sont cependant les coûts réels tels qu'ils sont renseignés dans le RTC.

- **Nettoyage supplémentaire pour la restitution des coûts d'ETPR**

Un second nettoyage est effectué sur les données utilisées uniquement dans la restitution des coûts d'ETPR moyens et nombre d'UO par équivalent temps plein rémunéré (ETPR) de la SA :

- Suppression des lignes avec un coût moyen d'ETPR de personnel médical < 30 000 €
- Suppression des lignes avec un coût moyen d'ETPR de personnel médical > 230 000 €
- Suppression des lignes avec un coût moyen d'ETPR de personnel non médical < 20 000 €
- Suppression des lignes avec un coût moyen d'ETPR de personnel non médical > 100 000 €

4.1.3. Bilan du nettoyage de la base retravaillée

14,4 % des observations collectées ont été exclues du calcul des coûts hors nettoyage supplémentaire présenté ci-dessus.

4.2. Mode de calcul du coût d'UO et des indicateurs associés

4.2.1. Périmètre des sections publiées

Pour des questions de robustesse de la nature de l'UO ou d'absence d'UO, certaines sections ne sont pas publiées dans le référentiel de coûts :

¹ Les coefficients géographiques en vigueur en 2022 ont été utilisés (27 % pour la Guadeloupe et la Martinique, 29% pour la Guyane, 31 % pour la Réunion, 7 % pour l'Ile-de-France, 11% pour la Corse).

- 9381 - Structure-financier
- 9367 - Autre logistique médicale
- Toutes les sections avec moins de 5 observations après nettoyage des données

4.2.2. Formule de calcul des coûts d'UO utilisée

Pour chaque section d'analyse, les coûts d'UO sont calculés ainsi :

Sections concernées	Formule du coût d'UO
Sections d'analyses cliniques	charges nettes majorées / nombre d'UO
Sections de LGG et LM d'un groupement	charges nettes / nombre d'UO
Sections de LGG et LM interne ou sous-traité ou total (dans ce cas les groupements sont exclus)	charges brutes / nombre d'UO
Sections de SAMT interne ou total (dans ce cas les groupements sont exclus)	charges brutes majorées de LM / nombre d'UO
Sections de SAMT groupement	charges nettes / nombre d'UO
Sections de SAMT sous-traitée	charges brutes / nombre d'UO

4.2.3. Formule de la moyenne du coût d'UO

L'application ScanSanté propose l'affichage des coûts selon divers critères (catégorie, taille,...). Pour chaque sélection effectuée dans Scan Santé, le coût moyen calculé correspond à :

$$\text{Coût moyen de l'UO} = \frac{\sum \text{charges de l'ensemble des établissements de la sélection}}{\text{Total des UO des établissements de la sélection}}$$

Le coût moyen de l'UO n'est donc pas la moyenne des coûts des établissements de la sélection.

5. Précision sur les coûts par poste de charge

L'ATIH a introduit les postes de charges à partir du recueil 2018 : il s'agit de regroupement de comptes. Ces postes permettent de mieux décrire les natures de dépenses par section.

Le principe est de regrouper des charges de même nature, **quel que soit le titre dans lequel elles sont enregistrées**. Par exemple, le poste « charge de personnel médical salarié » regroupe les comptes 63 et 64 relatifs au personnel médical (titre 1) mais également les charges 6721PM et 681531PM (titre 4).

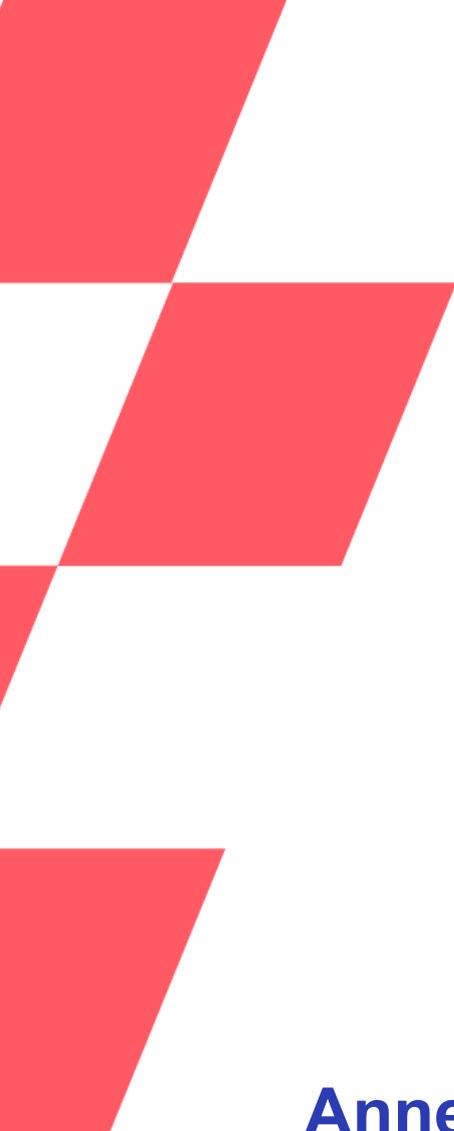
Ces postes de charges sont publiés à partir du référentiel 2019.

Un nouveau poste apparaît sur les données 2021 : les sages-femmes.

Pour analyser ses postes de charges fournis dans ScanSanté, **il convient d'être vigilant sur le fait que :**

- Le périmètre des postes de charges couvre uniquement **les charges directes de la section** ;
- Les **postes de charges de personnels sont nettés** des comptes de remboursement des comptes 63 et 64 ;
- Les **autres postes de charges ne sont pas nettés** car l'information n'est pas disponible ; en effet, il n'est pas demandé dans le RTC de déduire les produits déductibles par poste de charge mais au global par section ;

- **La somme des charges par titre ne correspond pas complètement à la somme des postes de charges** car les postes de charge de personnel sont nettés contrairement au total des charges par titre qui est brut.



Annexes

1. ANNEXE : Liste des 280 établissements non inclus dans le référentiel des coûts d'unité d'œuvre

FINESS	Raison sociale	Région	Catégorie	Taille
010007987	CH PUBLIC HAUTEVILLE-LOMPNES	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 70 M€ et >20M€
010780112	CH PAYS-DE-GEX	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
010780120	CH MEXIMIEUX	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
010780252	CRF L ORCET	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
010780476	CENTRE SSR READAPTION ADO CHANAY	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	EBNL	<= 10 M€
010780799	CENTRE MPR CHATEAU D ANGEVILLE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	EBNL	<= 10 M€
020000303	LA RENAISSANCE SANITAIRE VILLIERS SAINT DENIS	HAUTS DE FRANCE	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
020003620	CRF JACQUES FICHEUX	HAUTS DE FRANCE	CH	<= 20 M€ et >10M€
020010310	SSR AURORE BUCY-LE-LONG	HAUTS DE FRANCE	EBNL	<= 10 M€
030780100	CH MONTLUCON	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 150 M€ et >70M
040780140	CH DE CASTELLANE	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	CH	<= 10 M€
050000108	CH AIGUILLES	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	CH	<= 10 M€
050000116	CH ESCARTONS	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	CH	<= 70 M€ et >20M€
050000124	CH EMBRUN	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	CH	<= 10 M€
050000991	CM CHANT OURS	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
050002948	CHICAS GAP-SISTERON	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	CH	<= 150 M€ et >70M
060780780	CH DU PAYS DE LA ROUDOULE PUGET THENIER	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	CH	<= 10 M€
060780996	CHS SAINTE MARIE	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
070000211	CH SERRIERES	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
070002878	CH DE PRIVAS ARDECHE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 70 M€ et >20M€
070004742	CHI ROCHER-LARGENTIERE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
070780150	CH DU CHEYLARD	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
070780366	CH LAMASTRE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
080011224	GCS ES HAD DES ARDENNES	GRAND EST	CH	<= 10 M€
090781816	CENTRE HOSPITALIER ARIEGE COUSERANS	OCCITANIE	CH	<= 70 M€ et >20M€
110780087	CENTRE HOSPITALIER CASTELNAUDARY	OCCITANIE	CH	<= 20 M€ et >10M€
110781010	CENTRE HOSPITALIER FRANCIS VALS	OCCITANIE	CH	<= 10 M€
130043318	SSR PEDIATRIQUE VAL PRE VERT	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	EBNL	<= 10 M€
130783665	CLINIQUE MUTUALISTE DE BONNEVEINE	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
130786569	HJ CALYPSO	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	EBNL	<= 10 M€
130797962	HJ LA CIOTAT	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	EBNL	<= 10 M€
150780088	CH SAINT-FLOUR	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 70 M€ et >20M€
150780393	CRF CHAUDES-AIGUES (PIERRE REYNAL)	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
150780468	CH MAURIAC	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 20 M€ et >10M€
150782944	CENTRE DE READAPTATION DE MAURS	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	EBNL	<= 10 M€
160014411	HOPITAUX DE GRAND COGNAC	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 70 M€ et >20M€

FINESS	Raison sociale	Région	Catégorie	Taille
170022057	G. C. S. URGENCES DU PAYS ROYANNAIS	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 10 M€
170780050	CENTRE HOSPITALIER DE JONZAC	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 70 M€ et >20M€
170780142	HOPITAL LOCAL ST PIERRE OLERON	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 10 M€
170780191	CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 70 M€ et >20M€
170780209	CH DUBOIS MEYNARDIE MARENNES	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 10 M€
170780803	CENTRE DE READAPTATION D OLERON	NOUVELLE AQUITAINE	EBNL	<= 10 M€
170784086	ETAP DE PONS	NOUVELLE AQUITAINE	EBNL	<= 10 M€
180000051	CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON	CENTRE-VAL DE LOIRE	CH	<= 70 M€ et >20M€
190000059	CENTRE HOSPITALIER DE TULLE	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 150 M€ et >70M
190000067	HOPITAL LOCAL BORT-LES-ORGUES	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 10 M€
190000075	CENTRE HOSPITALIER D USSEL	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 70 M€ et >20M€
190002519	CH JEAN-MARIE DAUZIER - CORNIL	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 10 M€
210780631	CH IS-SUR-TILLE	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	CH	<= 10 M€
210780672	CH AUXONNE	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	CH	<= 10 M€
220000079	CH DE GUINGAMP	BRETAGNE	CH	<= 70 M€ et >20M€
230780058	CENTRE HOSPITALIER D AUBUSSON	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 10 M€
230780520	CENTRE HOSPITAL MOYEN SEJOUR LA SOUTERRAINE	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 10 M€
240000067	CH DE DOMME	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 10 M€
240000109	CH DE NONTRON	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 10 M€
240000141	CH DE SAINT ASTIER	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 10 M€
250000221	CH PAUL NAPPEZ MORTEAU	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	CH	<= 10 M€
250000478	CH SAINT LOUIS ORNANS	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	CH	<= 10 M€
260000088	CH NYONS	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
260000096	CH BUIS-LES-BARONNIES	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
260000104	CH DIE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
280000183	CENTRE HOSPITALIER DE DREUX	CENTRE-VAL DE LOIRE	CH	<= 150 M€ et >70M
280000225	CENTRE HOSPITALIER DE LA LOUPE	CENTRE-VAL DE LOIRE	CH	<= 10 M€
280000266	CRF BEAUROUVRE	CENTRE-VAL DE LOIRE	EBNL	<= 10 M€
280500075	CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAUDUN	CENTRE-VAL DE LOIRE	CH	<= 70 M€ et >20M€
300012598	GCS NEUROCHIRURGIE DU GARD	ILE-DE-FRANCE	EBNL	<= 10 M€
300780079	CENTRE HOSPITALIER PONT SAINT-ESPRIT	OCCITANIE	CH	<= 10 M€
300780087	CENTRE HOSPITALIER UZES	OCCITANIE	CH	<= 10 M€
300780095	CENTRE HOSPITALIER DU VIGAN	OCCITANIE	CH	<= 10 M€
300781010	CH PONTEILS	OCCITANIE	CH	<= 10 M€
310781406	HOTEL DIEU ST-JACQUES CHU DE TOULOUSE	OCCITANIE	CHU	>150 M€
310781430	CENTRE DE POSTCURE ET DE READAPTATION ROUTE NOUVELLE	OCCITANIE	EBNL	<= 10 M€
310792874	POUPONNIERE ANDRE BOUSQUAIROL	OCCITANIE	EBNL	<= 10 M€
320780117	CENTRE HOSPITALIER D AUCH	OCCITANIE	CH	<= 150 M€ et >70M

FINESS	Raison sociale	Région	Catégorie	Taille
320780133	CENTRE HOSPITALIER CONDOM	OCCITANIE	CH	<= 10 M€
320780216	CH DE VIC-FEZENSAC	OCCITANIE	CH	<= 10 M€
330000340	M.S.P.BX. BAGATELLE	NOUVELLE AQUITAINE	EBNL	<= 150 M€ et >70M
330780289	HOPITAL DE JOUR POUR ENFANTS - OISEAU LYRE	NOUVELLE AQUITAINE	EBNL	<= 10 M€
330780537	HOPITAL PRIVE WALLERSTEIN	NOUVELLE AQUITAINE	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
330780560	CENTRE MEDICAL LA PIGNADA	NOUVELLE AQUITAINE	EBNL	<= 10 M€
330780636	CSMI RENOVATION	NOUVELLE AQUITAINE	EBNL	<= 10 M€
330781261	CENTRE HOSPITALIER DE SAINTE FOY LA GRANDE	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 20 M€ et >10M€
330781808	CENTRE READAPTATION RENOVATION	NOUVELLE AQUITAINE	EBNL	<= 10 M€
330781972	HOPITAL DE JOUR S.H.M.A.	NOUVELLE AQUITAINE	EBNL	<= 10 M€
330783614	HOPITAL DE JOUR DU PARC RENOVATION	NOUVELLE AQUITAINE	EBNL	<= 10 M€
340001064	CENTRE PROPARA	OCCITANIE	EBNL	<= 10 M€
340780543	CENTRE HOSPITALIER CLERMONT-L HERAULT	OCCITANIE	CH	<= 10 M€
360000046	CENTRE HOSPITALIER LA TOUR BLANCHE ISSOUDUN	CENTRE-VAL DE LOIRE	CH	<= 70 M€ et >20M€
360000061	CENTRE HOSPITALIER DE LA CHATRE	CENTRE-VAL DE LOIRE	CH	<= 10 M€
360000095	CENTRE HOSPITALIER DE BUZANCAIS	CENTRE-VAL DE LOIRE	CH	<= 10 M€
360000103	CENTRE HOSPITALIER DE CHATILLON-SUR-INDRE	CENTRE-VAL DE LOIRE	CH	<= 10 M€
370000614	CENTRE HOSPITALIER DE LOCHES	CENTRE-VAL DE LOIRE	CH	<= 70 M€ et >20M€
370000713	CH LOUIS SEVESTRE	CENTRE-VAL DE LOIRE	CH	<= 10 M€
370002701	CENTRE HOSPITALIER DE LUYNES	CENTRE-VAL DE LOIRE	CH	<= 10 M€
370004327	CENTRE HOSPITALIER SAINTE MAURE DE TOURAINE	CENTRE-VAL DE LOIRE	CH	<= 10 M€
370100539	MRF BOIS GIBERT	CENTRE-VAL DE LOIRE	EBNL	<= 10 M€
380780171	CH SAINT-MARCELLIN	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 20 M€ et >10M€
380780379	CENTRE DE PNEUMOLOGIE HENRI BAZIRE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	EBNL	<= 10 M€
380782698	CH LA TOUR-DU-PIN	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
380782771	CH MORESTEL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
390780146	CH JURA SUD	BOURGOGNE-FRANCHE- COMTÉ	CH	<= 150 M€ et >70M
390780153	CH LOUIS BERARD MOREZ	BOURGOGNE-FRANCHE- COMTÉ	CH	<= 10 M€
390780161	CH SAINT CLAUDE	BOURGOGNE-FRANCHE- COMTÉ	CH	<= 20 M€ et >10M€
390780179	CHI PAYS DU REVERMONT	BOURGOGNE-FRANCHE- COMTÉ	CH	<= 20 M€ et >10M€
390781193	MAISON SOINS ADLCA BLETTERANS	BOURGOGNE-FRANCHE- COMTÉ	EBNL	<= 10 M€
400780193	CENTRE HOSPITALIER DE DAX	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 150 M€ et >70M
400780268	CENTRE HOSPITALIER SAINT SEVER	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 10 M€
400780367	CLINIQUE MEDICALE J. SARRAILH	NOUVELLE AQUITAINE	EBNL	<= 10 M€
410000152	CENTRE HOSPITALIER DE SELLES-SUR-CHER	CENTRE-VAL DE LOIRE	CH	<= 10 M€
410000442	RCRF LA MENAUDIERE	CENTRE-VAL DE LOIRE	EBNL	<= 10 M€
410005391	CRF L HOSPITALET	CENTRE-VAL DE LOIRE	EBNL	<= 10 M€

FINESS	Raison sociale	Région	Catégorie	Taille
420780660	CH CHAMBON-FEUGEROLLES (GEORGES CLAUDINON)	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
420781791	CH BOEN-SUR-LIGNON	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
430000026	CH SAINTE-MARIE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
440000347	CH BEL AIR	PAYS DE LA LOIRE	CH	<= 10 M€
440002459	SSR LE BODIO	PAYS DE LA LOIRE	EBNL	<= 10 M€
440002624	CENTRE POST CURE LES BRIORDS	PAYS DE LA LOIRE	EBNL	<= 10 M€
440003267	HOPITAL PIERRE DELAROCHE	PAYS DE LA LOIRE	CH	<= 10 M€
440003309	CH GEORGES DAUMEZON	PAYS DE LA LOIRE	CH	<= 70 M€ et >20M€
440029338	CLINIQUE MUTUALISTE JULES VERNE	PAYS DE LA LOIRE	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
440050433	CLINIQUE MUTUALISTE DE L ESTUAIRE	PAYS DE LA LOIRE	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
450000104	CENTRE HOSPITALIER AGGLOMERATION MONTARGOISE	CENTRE-VAL DE LOIRE	CH	<= 150 M€ et >70M
450000112	CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS	CENTRE-VAL DE LOIRE	CH	<= 20 M€ et >10M€
450000146	CENTRE HOSPITALIER DE BEAUNE-LA-ROLANDE	CENTRE-VAL DE LOIRE	CH	<= 10 M€
450000153	CENTRE HOSPITALIER P LEBRUN NEUVILLE AUX BOIS	CENTRE-VAL DE LOIRE	CH	<= 10 M€
450000336	HOPITAL SAINT JEAN DE BRIARE	CENTRE-VAL DE LOIRE	EBNL	<= 10 M€
450000393	HOPITAL DE JOUR P. CHEVALDONNE	CENTRE-VAL DE LOIRE	EBNL	<= 10 M€
450002423	CH DEPARTEMENTAL GEORGE DAUMEZON	CENTRE-VAL DE LOIRE	CH	<= 150 M€ et >70M
450014956	MRC LES SABLONS	CENTRE-VAL DE LOIRE	EBNL	<= 10 M€
460780208	CENTRE HOSPITALIER JEAN COULON GOURDON	OCCITANIE	CH	<= 20 M€ et >10M€
470000324	CENTRE HOSPITALIER - POLE DE SANTE DU VILLENEUVOIS	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 70 M€ et >20M€
470016049	GCS - POLE DE SANTE DU VILLENEUVOIS	NOUVELLE AQUITAINE	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
480000835	CTRE SOINS SP.STE MARIE	OCCITANIE	EBNL	<= 10 M€
480780139	CENTRE HOSPITALIER FLORAC	OCCITANIE	CH	<= 10 M€
480780162	CENTRE HOSPITALIER LANGOGNE	OCCITANIE	CH	<= 10 M€
490000163	CHS CESAME ANGEVIN	PAYS DE LA LOIRE	CH	<= 150 M€ et >70M
490000411	CH LONGUE JUMELLES	PAYS DE LA LOIRE	CH	<= 10 M€
490000601	SSR LES RECOLLETS	PAYS DE LA LOIRE	EBNL	<= 10 M€
490007549	SSR CTRE BASSE VISION ET AUDITION	PAYS DE LA LOIRE	EBNL	<= 10 M€
490009248	SSR SAINT CLAUDE	PAYS DE LA LOIRE	EBNL	<= 10 M€
490528452	CH DE SAUMUR	PAYS DE LA LOIRE	CH	<= 70 M€ et >20M€
510000201	RESIDENCE MEDICALE JEAN D ORBAIS	GRAND EST	EBNL	<= 10 M€
510000813	FOYER L AMITIE	GRAND EST	EBNL	<= 10 M€
530000025	CH DU HAUT ANJOU	PAYS DE LA LOIRE	CH	<= 70 M€ et >20M€
530000066	CH D EVRON	PAYS DE LA LOIRE	CH	<= 10 M€
540000049	CENTRE HOSPITALIER SAINT CHARLES TOUL	GRAND EST	CH	<= 70 M€ et >20M€
540000080	CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE	GRAND EST	CH	<= 70 M€ et >20M€
540000106	CENTRE HOSPITALIER DE PONT A MOUSSON	GRAND EST	CH	<= 20 M€ et >10M€
540001096	HOPITAL DE MONT SAINT MARTIN	GRAND EST	EBNL	<= 70 M€ et >20M€

FINESS	Raison sociale	Région	Catégorie	Taille
540003399	HL INTERCOM POMPEY LAY ST CHRISTOPHE	GRAND EST	CH	<= 10 M€
540019007	HOPITAL LOCAL INTERCOMMUNAL 3 H SANTE	GRAND EST	CH	<= 10 M€
570000034	CRS SAINT LUC	GRAND EST	CH	<= 20 M€ et >10M€
570000166	CTRE DE GERIATRIE FORBACH - SOS SANTE	GRAND EST	EBNL	<= 10 M€
570000216	HOPITAL DE SAINT AVOLD - SOS SANTE	GRAND EST	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
570000430	CH LE SECQ DE CREPY DE BOULAY	GRAND EST	CH	<= 10 M€
570000448	CMSC DE CHARLEVILLE- SOUS-BOIS	GRAND EST	EBNL	<= 10 M€
570000497	HOPITAL SAINT JACQUES	GRAND EST	CH	<= 10 M€
570003103	CRF LE HOHBERG DE SARREGUEMINES	GRAND EST	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
570023630	HOPITAUX PRIVES DE METZ	GRAND EST	EBNL	>150 M€
580780047	CH CHATEAU-CHINON	BOURGOGNE-FRANCHE- COMTÉ	CH	<= 10 M€
580780054	CH LORMES	BOURGOGNE-FRANCHE- COMTÉ	CH	<= 10 M€
580780070	CH CLAMECY	BOURGOGNE-FRANCHE- COMTÉ	CH	<= 20 M€ et >10M€
580780088	CH COSNE-COURS-SUR- LOIRE	BOURGOGNE-FRANCHE- COMTÉ	CH	<= 20 M€ et >10M€
580781136	CH HENRI DUNANT LA CHARITE-SUR-LOIRE	BOURGOGNE-FRANCHE- COMTÉ	CH	<= 10 M€
590781621	CH LE CATEAU-CAMBRESIS	HAUTS DE FRANCE	CH	<= 20 M€ et >10M€
590781639	CH JEUMONT	HAUTS DE FRANCE	CH	<= 10 M€
590781795	CH AVESNES SUR HELPE	HAUTS DE FRANCE	CH	<= 20 M€ et >10M€
590781803	CH SAMBRE-AVESNOIS	HAUTS DE FRANCE	CH	<= 150 M€ et >70M
590782421	CH ROUBAIX	HAUTS DE FRANCE	CH	>150 M€
590782439	CH WATTRELOS	HAUTS DE FRANCE	CH	<= 20 M€ et >10M€
590783239	CH DOUAI	HAUTS DE FRANCE	CH	>150 M€
600100127	CENTRE HOSPITALIER GEORGES DECROZE	HAUTS DE FRANCE	CH	<= 10 M€
600100168	CENTRE MEDICO CHIRURGICAL DES JOCKEYS	HAUTS DE FRANCE	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
600100275	SSR BTP CIRE-S-LÈS-MELLO (MAISON CONV SPEC CHATEAU DU TILLET)	HAUTS DE FRANCE	EBNL	<= 10 M€
600100283	CRAR (FONDATION ALPHONSE DE ROTHSCHILD)	HAUTS DE FRANCE	EBNL	<= 10 M€
600100309	SSR CRF LAMORLAYE (CENTRE DU BOIS LARRIS)	HAUTS DE FRANCE	EBNL	<= 10 M€
600100572	CENTRE HOSPITALIER BERTINOT JUEL (CHAUMONT EN VEXIN)	HAUTS DE FRANCE	CH	<= 10 M€
600100580	HOPITAL LOCAL DE CREVECOEUR LE GRAND	HAUTS DE FRANCE	CH	<= 10 M€
600100721	CHICN - CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL COMPIEGNE NOYON	HAUTS DE FRANCE	CH	>150 M€
620100073	CH BAPAUME	HAUTS DE FRANCE	CH	<= 10 M€
620100651	CH BETHUNE	HAUTS DE FRANCE	CH	<= 150 M€ et >70M
620100677	CH HENIN BEAUMONT	HAUTS DE FRANCE	CH	<= 70 M€ et >20M€
620100685	CH DR.SCHAFFNER DE LENS	HAUTS DE FRANCE	CH	>150 M€
620115592	ASSOC REGIONALE ESPOIR ET VIE	HAUTS DE FRANCE	EBNL	<= 10 M€

FINESS	Raison sociale	Région	Catégorie	Taille
630000131	CM CARDIO PNEUMOLOGIE DURTOL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	EBNL	<= 10 M€
630180032	CH DU MONT-DORE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
630780179	CENTRE HOSPITALISATION DE CHANAT	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	EBNL	<= 10 M€
630780302	CH ENVAL (ETIENNE CLÉMENTEL)	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 20 M€ et >10M€
630781003	CH ISSOIRE (PAUL ARDIER)	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 70 M€ et >20M€
630781367	CH BILLOM	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
630783348	CRF MAURICE GANTCHOULA	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	EBNL	<= 10 M€
640780813	CENTRE HOSPITALIER ORTHEZ	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 70 M€ et >20M€
640780839	HOPITAL LOCAL DE MAULEON	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 10 M€
640781175	MECS PEP 64	NOUVELLE AQUITAINE	EBNL	<= 10 M€
650004799	RELAIS SANTE PYRENEES	OCCITANIE	EBNL	<= 10 M€
660780321	POLE PEDIATRIQUE DE CERDAGNE	OCCITANIE	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
670000033	CENTRE PAUL STRAUSS	GRAND EST	CLCC	<= 150 M€ et >70M
670000215	HOPITAL DU NEUENBERG	GRAND EST	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
670017458	ASSOCIATION RHENA	GRAND EST	EBNL	<= 10 M€
670780642	CENTRE DE MOYEN SEJOUR DE MOLSHEIM	GRAND EST	CH	<= 10 M€
680000411	CENTRE HOSPITALIER DE PFASTATT	GRAND EST	CH	<= 20 M€ et >10M€
690048632	CH DES MONTS DU LYONNAIS	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
690780044	CH SAINTE-FOY-LES-LYON	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 20 M€ et >10M€
690780077	HIG NEUVILLE ET FONTAINES-SUR-SAONE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
690780416	GROUPE HOSPITALIER MUTUALISTE DES PORTES DU SUD	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
690782925	CH GERIATRIQUE DU MONT D OR	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 20 M€ et >10M€
710780156	CH CENTRE MÉDICAL LA GUICHE	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	CH	<= 10 M€
710780214	CTRE HOSPITALIER BRESSE LOUHANNAISE - HLBL	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	CH	<= 10 M€
710781345	CH TOULON S/ARROUX	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	CH	<= 10 M€
710781360	CH BELNAY TOURNUS	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	CH	<= 10 M€
710781568	CH ALIGRE BOURBON LANCY	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	CH	<= 10 M€
710781592	CH CHAGNY	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	CH	<= 10 M€
720016724	POLE SANTE SARTHE ET LOIR	PAYS DE LA LOIRE	CH	<= 70 M€ et >20M€
730780525	CH BOURG-SAINT-MAURICE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 70 M€ et >20M€
730780558	CH SAINT-PIERRE-D ALBIGNY (MICHEL DUBETTIER)	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
730780681	CRF SAINT-ALBAN	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	EBNL	<= 10 M€
740780143	ETABLISSEMENT DE SANTE D EVIAN	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	EBNL	<= 20 M€ et >10M€
740781182	CH LA ROCHE-SUR-FORON (ANDREVETTAN)	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 10 M€
740781208	HOPITAL DE RUMILLY (GABRIEL DEPLANTE)	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 20 M€ et >10M€

FINESS	Raison sociale	Région	Catégorie	Taille
740790381	CHI LES HOPITAUX DU LEMAN	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	CH	<= 150 M€ et >70M
750057028	ETABLISSEMENT DE SANTE MENTALE DE PARIS-GROUPE MGEN	ILE-DE-FRANCE	EBNL	<= 10 M€
750170490	HOPITAL DE JOUR ENTRAIDE UNIVERSITAIRE	ILE-DE-FRANCE	EBNL	<= 10 M€
770150043	CENTRE MEDICAL BTP RETRAITE	ILE-DE-FRANCE	EBNL	<= 10 M€
780110078	CH DE VERSAILLES	ILE-DE-FRANCE	CH	>150 M€
780130027	HOPITAL LOCAL DE HOUDAN	ILE-DE-FRANCE	CH	<= 10 M€
780150033	MAISON SANTE CLAIRE DEMEURE	ILE-DE-FRANCE	EBNL	<= 10 M€
790019491	CH HAUT VAL DE SEVRE ET MELLOIS	NOUVELLE AQUITAINE	CH	<= 20 M€ et >10M€
800000044	CHU AMIENS PICARDIE	HAUTS DE FRANCE	CHU	>150 M€
800000051	CENTRE HOSPITALIER DE CORBIE	HAUTS DE FRANCE	CH	<= 20 M€ et >10M€
800000069	CENTRE HOSPITALIER DE DOULLENS	HAUTS DE FRANCE	CH	<= 70 M€ et >20M€
800000119	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE PHILIPPE PINEL	HAUTS DE FRANCE	CH	<= 70 M€ et >20M€
800000135	CHIBS - CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA BAIE DE SOMME	HAUTS DE FRANCE	CH	<= 10 M€
820004950	CENTRE HOSPITALIER CASTELSARRASIN-MOISSAC	OCCITANIE	CH	<= 70 M€ et >20M€
820005908	SECTORISATION PSY MONTAUBAN ASEI	OCCITANIE	EBNL	<= 10 M€
830100517	CH JEAN MARCEL	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	CH	<= 70 M€ et >20M€
830100533	CH MARIE JOSEE TREFFOT	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	CH	<= 70 M€ et >20M€
830100566	CHI DE FREJUS SAINT RAPHAEL	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	CH	<= 150 M€ et >70M
830100590	CH SAINT TROPEZ	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	CH	<= 20 M€ et >10M€
830100616	CHI TOULON LA SEYNE	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	CH	>150 M€
830200523	POLYCLINIQUE MUTUALISTE MALARTIC	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	EBNL	<= 70 M€ et >20M€
840000103	CH DE SAULT	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	CH	<= 10 M€
850000100	HOPITAL DE NOIRMOUTIER	PAYS DE LA LOIRE	CH	<= 10 M€
850000357	SSR VILLA NOTRE DAME	PAYS DE LA LOIRE	EBNL	<= 10 M€
850000399	SSR LA CHIMOTAIE	PAYS DE LA LOIRE	EBNL	<= 10 M€
880006325	H VAL DU MADON MIRECOURT	GRAND EST	CH	<= 10 M€
880780119	CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL	GRAND EST	CH	<= 70 M€ et >20M€
880780259	H DE BRUYERES	GRAND EST	CH	<= 10 M€
880780465	MAISON D ENFANTS LA COMBE - SENONES	GRAND EST	EBNL	<= 10 M€
890000250	CROIX ROUGE FRANCAISE MIGENNES	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	EBNL	<= 10 M€
890000300	AIHP CENTRE ARMANCON	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	EBNL	<= 10 M€
920170024	CENTRE DENISE CROISSANT	ILE-DE-FRANCE	EBNL	<= 10 M€
920690278	HOPITAL DE JOUR LES LIERRES SEVRES	ILE-DE-FRANCE	EBNL	<= 10 M€
930150032	MATERNITE DES LILAS	ILE-DE-FRANCE	EBNL	<= 10 M€
940110018	CH INTERCOMMUNAL DE CRETEIL	ILE-DE-FRANCE	CH	>150 M€
940110042	CHI DE VILLENEUVE-ST-GEORGES	ILE-DE-FRANCE	CH	<= 150 M€ et >70M
950150052	CMP J. ARNAUD BOUFFEMONT	ILE-DE-FRANCE	EBNL	<= 70 M€ et >20M€

FINESS	Raison sociale	Région	Catégorie	Taille
970100160	HOPITAL LOCAL IRENEE DE BRUYN	GUADELOUPE	CH	<= 10 M€
970100186	CENTRE HOSPITALIER DE MARIGOT	GUADELOUPE	CH	<= 70 M€ et >20M€
970100194	CENTRE HOSPITALIER LOUIS-DANIEL BEAUPERTHUY	GUADELOUPE	CH	<= 20 M€ et >10M€
970100210	CENTRE GERONTOLOGIQUE DU RAIZET	GUADELOUPE	CH	<= 10 M€
970100228	CHU DE POINTE A PITRE/ ABYMES	GUADELOUPE	CHU	>150 M€
970100244	HOPITAL LOCAL DE CAPESTERRE-BELLE-EAU	GUADELOUPE	CH	<= 10 M€
970202156	HOPITAL DU MARIN	MARTINIQUE	CH	<= 20 M€ et >10M€
970202164	HOPITAL ST ESPRIT	MARTINIQUE	CH	<= 10 M€
970202172	HOPITAL DES TROIS ILETS	MARTINIQUE	CH	<= 10 M€
970202180	CHS MAURICE DESPINOY	MARTINIQUE	CH	<= 150 M€ et >70M
970202198	HOPITAL ROMAIN BLONDET	MARTINIQUE	CH	<= 10 M€
970202222	HOPITAL DU FRANCOIS	MARTINIQUE	CH	<= 10 M€
970208906	CHI LORRAIN BASSE POINTE	MARTINIQUE	CH	<= 10 M€
970211157	CENTRE HOSPITALIER NORD CARAÏBE	MARTINIQUE	CH	<= 70 M€ et >20M€
970211207	CHU DE MARTINIQUE	MARTINIQUE	CHU	>150 M€
970302022	CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE	GUYANE	CH	>150 M€
970302121	CENTRE HOSPITALIER DE ST LAURENT DU MARONI	GUYANE	CH	<= 150 M€ et >70M
970305629	CENTRE HOSPITALIER INTERCOM DE KOUROU	GUYANE	CH	<= 70 M€ et >20M€
970403606	GH EST REUNION	LA RÉUNION	CH	<= 150 M€ et >70M
970406096	AJD - SSR CILAO	LA RÉUNION	EBNL	<= 10 M€
970408589	CHU DE LA REUNION	LA RÉUNION	CHU	>150 M€
970411005	EPSMR	LA RÉUNION	CH	<= 150 M€ et >70M
970421038	CH OUEST REUNION	LA RÉUNION	CH	<= 150 M€ et >70M
970423000	HOPITAL D ENFANTS	LA RÉUNION	EBNL	<= 20 M€ et >10M€

2. ANNEXE : liste des seuils bas utilisés par section pour exclure les valeurs aberrantes

Les seuils bas ont été fixés ainsi :

- 50€ pour le coût d'une journée d'hospitalisation
- 0.1€ pour le coût d'un ICR d'un plateau médico-technique
- 0.11€ pour le coût d'un B et BHN d'un laboratoire
- 20€ pour le coût d'un RAA (en consultation PSY)
- 0.2€ pour le coût d'un kilo de linge en blanchisserie
- 2€ pour le coût d'un repas en restauration
- 2€ pour le coût d'une course motorisée (Transport motorisé)
- 0.1€ pour le coût d'une UO Sté en stérilisation
- 2€ pour le coût d'une intervention en génie biomédical

- 100€ pour le coût d'une demi-heure (smur terrestre)
- 5€ pour le coût d'une minute (smur hélicoptéré)
- 1€ pour le coût d'un m² SDO en Structure immobilière pour les établissements locataires ou mixte (propriétaires – locataires)
- 50€ pour le coût de gestion de tutelle pour un patient de la file active en psychiatrie (PSY029)
- 5€ pour le coût d'une venue en consultation SSR
- 50€ pour le coût d'un poste en DSI
- 1€ pour le coût d'entretien-maintenance d'un m² SDO
- 1€ pour le coût de services hôteliers d'un m² SDO
- 1€ pour le coût d'un dossier créé en accueil et gestion des malades
- Pour la section Sismothérapie – Electro Convulsion (93292), le seuil du coût d'un ICR est augmenté à 1€
- 30€ pour la section Hébergement Temporaire Non Médicalisé (HTNM) (93119)
- 2€ pour les sections Transport motorisé des patients (hors SMUR)(9311721 et 9311722)
- 0,02€ pour la section Services administratifs à caractère général (hors service mortuaire et morgue)(931110)
- 100€ pour la section Bloc Robot - Coût machine uniquement (93244)
- 6€ pour la section Psychologues (932733)
- 5€ pour la section Cuisine éducative (932734)
- 7€ pour la section Espaces d'ergothérapie (932735)
- 26,4€ pour les sections de Consultation MCO
- 792€ pour la section Réanimation COVID 19 (93333)

(Nouveautés référentiel RTC 2022 :)

- 26.5€ pour la section Soins somatiques pour les patients de psychiatrie (93341)
- 26.5€ pour la section Urgences de Gynécologie-Obstétrique (hors Décret 2006-577) (932114)
- 100€ pour la section Chirurgie vasculaire (9342442)
- 100€ pour la section Chirurgie thoracique et cardiovasculaire (934244)
- 100€ pour la section Médecine de la reproduction (y compris PMA) (9343122)
- 100€ pour la section Gynécologie chirurgicale (9343115)
- 100€ pour la section Maladies infectieuses (9341318)
- 100€ pour la section Soins et accompagnement des malades en phase terminale, soins palliatifs (9341346)
- 100€ pour la section Médecine générale (9341111)
- 100€ pour la section Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) (9343117)
- 100€ pour la section Pneumologie (indifférenciée) (9341331)
- 100€ pour la section Maladies infectieuses - COVID 19 (93413181)
- 100€ pour la section Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD) Pédiatrique - Structure des Urgences Décret 2006-577 (934152)
- 26.5€ pour la section Urgences (hors Décret 2006-577) (932112)
- 100€ pour la section Affections du système nerveux adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7) (93451212)
- 100€ pour la section Affections de la personne âgée poly pathologique, dépendante ou à risque de dépendance / adultes/ hospitalisation complète (7 jours sur 7) (93452112)
- 79.5€ pour la section Affections polyvalent adultes hospitalisation de jour (93452215)
- 100€ pour la section Affections polyvalent adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7) (93452212)
- 79.5€ pour la section Affections de la personne âgée poly pathologique, dépendante ou à risque de dépendance / adultes/ hospitalisation de jour (93452115)

- 79.5€ pour la section Affections du système nerveux adultes hospitalisation de jour (93451215)
- 79.5€ pour la section Affections cardio-vasculaires adultes hospitalisation de jour (93451315)
- 79.5€ pour la section Affections du système nerveux pédiatrie - services multi âge [4 ans - 17 ans]/ hospitalisation de jour (93451245)
- 26.5€ pour la section Urgences Gynécologie (hors Décret 2006-577) (9321141)
- 79.5€ pour la section Affections de l'appareil locomoteur adultes hospitalisation de jour (93451115)
- 79.5€ pour la section Affections respiratoires adultes hospitalisation de jour (93451415)
- 79.5€ pour la section Affections des brûlés adultes hospitalisation de jour (93451715)